



VILLE DE PARMAIN -95620
Tél 01 34 08 95 80 – Fax 01 34 08 95 88

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2024/14

Date de Convocation :
19/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril, à 17 heures 00, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de **Madame Renée BOU ANICH**, Vice-Présidente du CCAS de Parmain.

Nombre de Membres

En exercice : 11
Présents : 8
Pouvoirs : 1
Votants : 8

PRÉSENTS :

Sylvie LABUSSIÈRE, Jean-Luc JOLIT, Dominique SUSPERREGUY, Fenna BALAC, Émile LHOMME, Nicole DODRELLE, Dominique MOURGET

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Loïc TAILLANTER donne pouvoir à Renée BOU ANICH,

ABSENTE EXCUSÉE :

Nadine CALVES, Anne FLORKOWSKI

OBJET : ACCEPTATION D'UN DON de M. ET Mme BALAC AU BÉNÉFICE DU C.C.A.S.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L 123-8 du code de l'action sociale et des familles, « Le président du centre communal ou intercommunal d'action sociale a le droit d'accepter, à titre conservatoire, des dons et legs et de former, avant l'autorisation, des demandes en délivrance »,

CONSIDÉRANT que c'est la délibération du conseil d'administration qui rend l'acceptation définitive, conformément à l'article L. 2242-4 du code général des collectivités territoriales, a effet du jour de cette acceptation,

CONSIDÉRANT le versement d'un don de e M. et Mme René BALAC, demeurant au 53 allée Claude Debussy à Parmain, par chèque n° 2628029 de la Banque Postale d'un montant de 50 €,

Sur exposé de Madame la Vice-Présidente,
Le Conseil d'administration, à l'unanimité,
Mme BALAC ne prenant pas part au vote,

- **ACCEPTE** le don de M. et Mme René BALAC, demeurant au 53 allée Claude Debussy à Parmain, par chèque n° 2628029 de la Banque Postale d'un montant de 50 €.
- **DIT** que les recettes seront imputées sur le budget de fonctionnement du CCAS au compte 756 Libéralités reçues.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à ces dons.



Renée BOU ANICH,

Vice-Présidente du CCAS.